



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

DREETS • FOCUS

Octobre 2026

Santé au travail des intérimaires en Centre-Val de Loire en 2024

Les spécificités socio-économiques des intérimaires en région en 2024

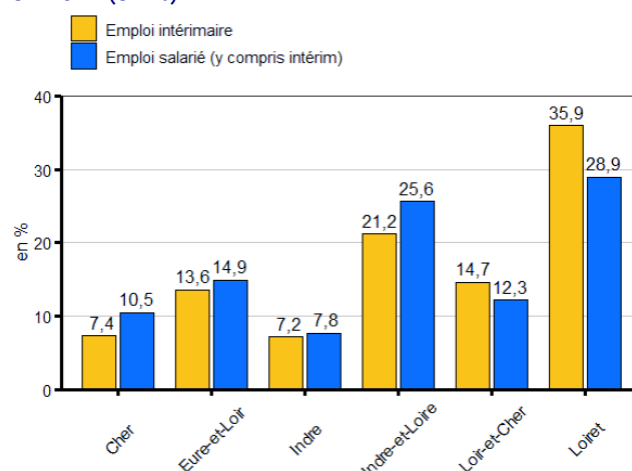
Plus de 33 000 emplois intérimaires en équivalent temps plein

En 2024, la région Centre-Val de Loire compte en moyenne **33 824 emplois intérimaires en équivalent temps plein par mois, soit 4,5 % du volume de travail temporaire en équivalent temps plein de France métropolitaine**. Cette proportion est supérieure d'un point à celle de l'emploi salarié régional, intérim compris, dans l'ensemble de l'emploi salarié de France métropolitaine (3,5 %). D'autres indicateurs permettent de compléter cette mesure du travail temporaire : l'effectif intérimaire moyen sur les cinq jours retenus en fin de mois s'élève à 33 662, tandis que **70 542 contrats sont conclus en moyenne chaque mois en 2024 dans la région**.

Plus d'un emploi intérimaire régional en équivalent temps plein sur trois (35,9 %) se trouve dans le département du Loiret, territoire sur lequel ces emplois sont nettement surreprésentés par rapport à l'emploi salarié total (28,9 %).

À l'inverse, l'Indre-et-Loire concentre 21,2 % de l'emploi intérimaire régional, contre 25,6 % de l'emploi salarié régional. La répartition des emplois est plus équilibrée dans les autres départements de la région.

Répartition de l'emploi intérimaire et de l'emploi salarié en équivalent temps plein par département en 2024 (en %)



Source : DARES DSN - exploitation des fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

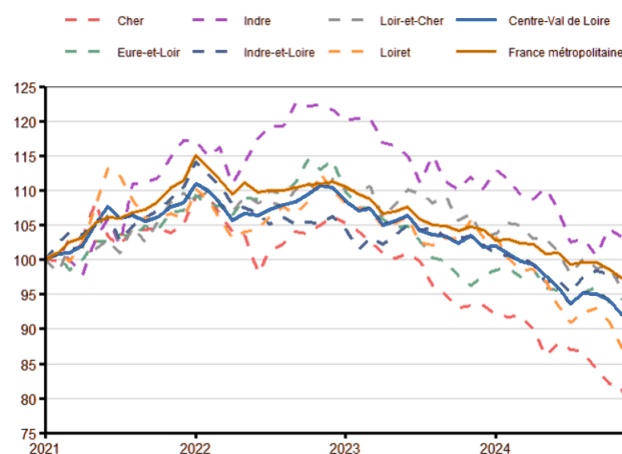
Une baisse de 8 % de l'emploi intérimaire régional entre 2023 et 2024

Entre 2023 et 2024, l'emploi intérimaire en équivalent temps plein accuse **une baisse de 8,1 % dans la région Centre-Val de Loire (soit moins 2 965 emplois intérimaires en équivalent temps plein)**. Ce recul est plus marqué dans la région qu'en France métropolitaine où la baisse est de 5,9 %.

Cette évolution marque une rupture avec les années précédentes, au cours desquelles l'emploi intérimaire avait tendance à stagner, avec une progression limitée à 0,2 % dans la région entre 2021 et 2023. Cette tendance peut s'expliquer par le ralentissement de l'activité économique, notamment dans le secteur industriel, qui pèse sur le recours à l'intérim.

Cette baisse de l'emploi intérimaire est plus importante dans les départements du Cher et du Loiret (- 12,3 % et - 10,1 %). Elle est plus faible dans l'Indre (- 7,3 %), le Loir-et-Cher (- 6,7 %), l'Eure-et-Loir (- 6,6 %) et l'Indre-et-Loire (- 4,9 %).

Évolution du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein (base 100 en janvier 2021)

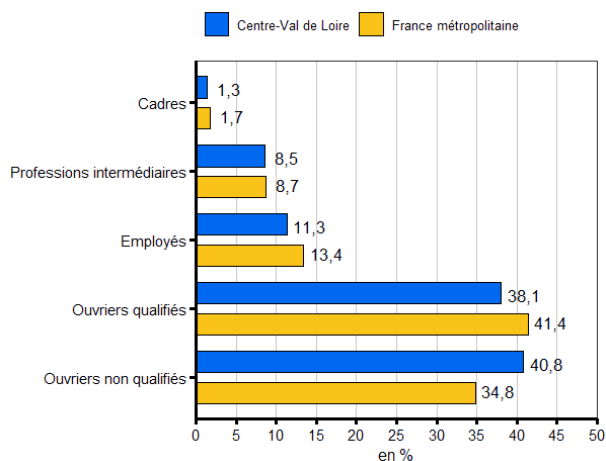


Source : DARES DSN - exploitation des fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

Les ouvriers non qualifiés surreprésentés parmi les intérimaires de la région

Près de huit emplois intérimaires en équivalent temps plein sur dix (78,9 %) sont occupés par des ouvriers, alors que ceux-ci représentent moins d'un actif en emploi sur quatre (22,9 %) dans la région. En particulier, les ouvriers non qualifiés sont nettement surreprésentés dans la région : ils représentent 40,8 % des emplois intérimaires dans la région, contre 34,9 % en France métropolitaine. Les cadres et professions intermédiaires occupent moins de 10 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein.

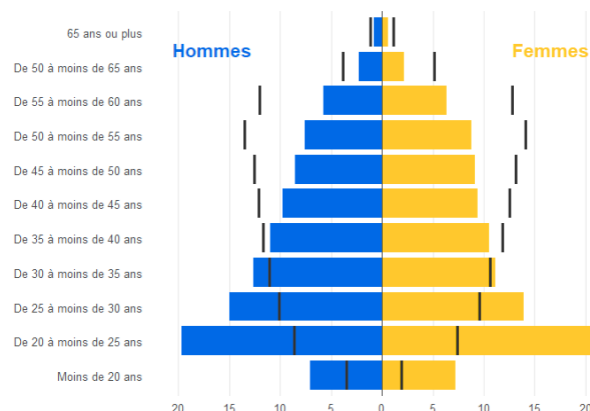
Répartition des emplois intérimaires en équivalent temps plein selon la catégorie socio-professionnelle en 2024 (en %)



Source : DARES DSN - exploitation des fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

Par ailleurs, plus d'un emploi intérimaire en équivalent temps plein sur quatre (27,2 %) est exercé par une personne de moins de 25 ans. Cette part est nettement supérieure à celle observée parmi l'ensemble des salariés, qui s'élève environ à 10 %.

Pyramide des âges des intérimaires et comparaison avec l'ensemble des salariés



Source : DARES DSN - exploitation des fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes
Insee - Recensement de la population 2023

Près d'un emploi intérimaire en équivalent temps plein sur trois (32,1 %) est occupé par une femme. Cette part est supérieure de 5 points (27,1 %) au niveau de France métropolitaine. Les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les 50 ans ou plus (34,1 %).

Le secteur industriel plus de deux fois plus représenté parmi les emplois intérimaires

Dans la région Centre-Val de Loire, près de quatre emplois intérimaires sur dix (38,7 %) sont concentrés dans le secteur industriel, soit davantage qu'en France métropolitaine (34,0 %). La part de l'industrie dans l'emploi intérimaire est ainsi plus de deux fois supérieure à son poids dans l'emploi salarié total, qui s'établit à 17,6 %.

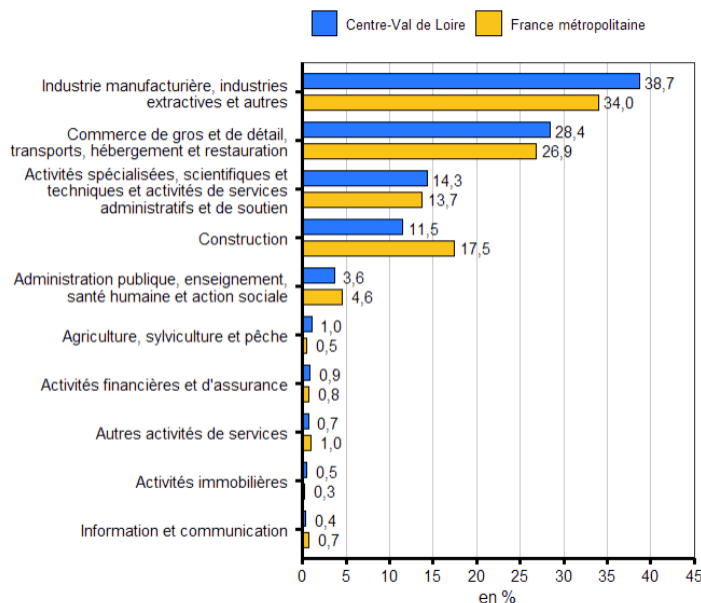
Le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration sont le deuxième secteur où les emplois intérimaires régionaux se concentrent (28,4 %), légèrement au-dessus de la part nationale (26,9 %). Là aussi, la part des emplois intérimaires est supérieure à la part que représente ce secteur dans l'emploi salarié total (22,5 %).

À l'inverse, le secteur de la construction est moins représenté parmi les emplois intérimaires dans la région : 11,5 % contre 17,5 % en France métropolitaine. Néanmoins, ce secteur est également surreprésenté dans l'emploi intérimaire par rapport à l'emploi salarié total (6,6 %).

Enfin, les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement de la santé humaine et de l'action sociale mobilisent aussi une part plus faible d'intérimaires dans la région (3,6 % contre 4,7 % en France métropolitaine). Ces emplois sont, à l'inverse des précédents, très nettement sous-représentés dans l'emploi intérimaire par rapport à l'emploi salarié total où ils représentent un tiers des effectifs salariés.

Source : DARES DSN - exploitation des fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

Répartition des emplois intérimaires en équivalent temps plein par secteur d'activité en 2024 (en %)

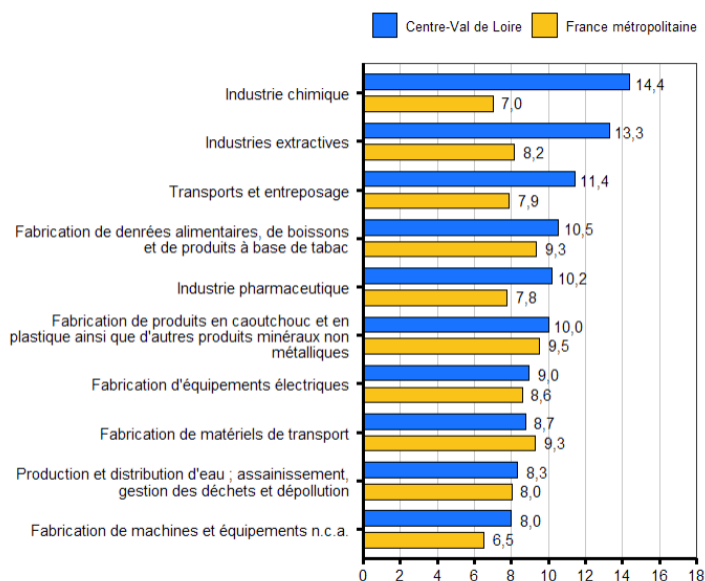


Près de quatre intérimaires en équivalent temps plein pour 100 salariés dans la région en 2024

En 2024, le taux de recours à l'intérim dans la région est plus élevé qu'en France métropolitaine, avec 3,7 intérimaires en équivalent temps plein pour 100 salariés, contre 2,9 en moyenne en France métropolitaine. Le recours à l'intérim est plus élevé dans le Loiret (4,6) et le Loir-et-Cher (4,4). A l'inverse, le Cher est le département qui a le moins recours à l'intérim (2,6 intérimaires pour 100 salariés).

Dans la région, les secteurs les plus pourvoyeurs d'intérimaires sont les secteurs de l'industrie chimique (14,4 intérimaires pour 100 salariés), l'industrie extractive (13,3) et les activités de transports et d'entreposage (11,4). Le taux de recours à l'intérim régional est également supérieur au niveau national dans le secteur de la construction (6,8).

Top 10 des secteurs les plus pourvoyeurs d'intérimaires dans la région Centre-Val de Loire en 2024



Source : DARES DSN - exploitation des fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

Définitions :

L'emploi intérimaire correspond à la mise à disposition temporaire d'un salarié par une entreprise de travail temporaire auprès d'une entreprise cliente utilisatrice, afin d'exécuter une mission dans le cadre d'un remplacement temporaire d'un salarié, de travaux saisonniers ou d'un accroissement temporaire de l'activité.

Le taux de recours à l'intérim représente la part de l'emploi intérimaire (en équivalent temps plein) dans l'emploi salarié, y compris intérim.

Les expositions et risques professionnels des intérimaires

Typologie des surveillances médicales des salariés intérimaires

Les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) assurent le suivi individuel de l'état de santé des salariés.

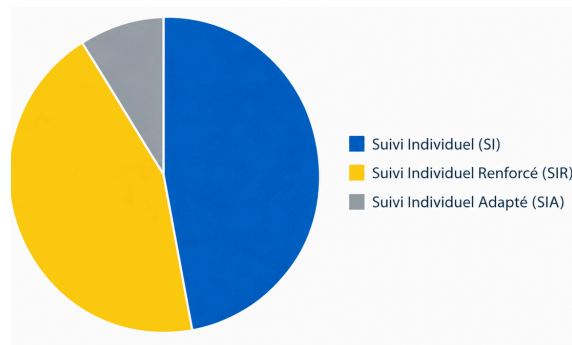
Les modalités de ce suivi, notamment leur fréquence, sont adaptées entre autres, en fonction de certaines situations de travail auxquelles les salariés peuvent être exposés (travail de nuit, exposition à certains agents chimiques, risques particuliers liés au poste...), ainsi que de certaines caractéristiques individuelles (situation de handicap, travailleur de moins de 18 ans, ...).

Chaque année, les employeurs déclarent leurs effectifs et déterminent, pour chaque salarié, la modalité de suivi applicable (SI, SIA ou SIR), notamment au regard des risques professionnels liés au poste occupé.

Ces différentes modalités de suivi concernent également les salariés intérimaires. En 2024, parmi ceux vus en visite par les 6 SPSTI membres de Présanse Centre-Val de Loire, **près d'un sur deux relève d'un Suivi Individuel (SI) dit « simple ».**

Près d'un salarié intérimaire sur deux relève d'un Suivi Individuel Renforcé (SIR), en raison d'une exposition à des risques particuliers.

Répartition des salariés intérimaires selon la modalité de suivi individuel



Source : ACACIA - Présanse Centre-Val de Loire
Données brutes 2024 (hors Eure-et-Loir)

Ceux-ci sont principalement liés aux postes nécessitant une aptitude spécifique (conduite d'engins, habilitation électrique...), puis à l'exposition aux agents Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR) ou aux activités de montage et de démontage d'échafaudages.

Près d'un salarié intérimaire sur dix bénéficie d'un Suivi Individuel Adapté (SIA). Parmi les salariés intérimaires concernés, il s'agit en grande majorité de travailleurs de nuit et, dans une moindre mesure, de travailleurs en situation de handicap ou exposés aux champs électromagnétiques.

Conditions et satisfaction au travail des salariés intérimaires

L'étude des conditions de travail des salariés intérimaires met en évidence **plusieurs facteurs professionnels, avec une présence particulièrement marquée de trois grandes familles :**

- Les **facteurs biomécaniques**, parmi lesquels les plus fréquemment observés sont les postures contraignantes, la manutention de charges et les mouvements répétitifs.
- Les **facteurs physiques**, parmi lesquels ressortent principalement le bruit, les vibrations, l'exposition aux intempéries et le travail en hauteur.

- Les **facteurs organisationnels, relationnels et éthiques**, avec notamment le travail en équipes alternantes, les interruptions de tâches, le manque de reconnaissance, l'insécurité de l'emploi, les horaires atypiques (travail de nuit ou le week-end) et les possibilités limitées de développement des compétences.



Selon leur nature et leurs conditions d'exposition, ces différents facteurs peuvent contribuer à l'apparition ou à l'aggravation de certains troubles, notamment musculo-squelettiques, avoir des effets sur la santé mentale et le bien-être au travail, ou encore des effets plus spécifiques, comme ceux du bruit sur l'audition. Ces facteurs ne doivent toutefois pas être considérés isolément : ils peuvent se cumuler et interagir entre eux, constituant des situations de polyexposition susceptibles de renforcer leurs effets sur la santé.

Cette dimension est particulièrement à prendre en compte chez les salariés intérimaires, dont la succession de missions et de postes de travail peut conduire à une diversité d'environnements, de contraintes et d'expositions professionnelles au cours de leur parcours.

Dans ce contexte, **le suivi en santé au travail constitue un levier de prévention et de préservation de la santé tout au long de la vie professionnelle.**

Satisfaction au travail



Concernant le niveau de satisfaction au travail des travailleurs intérimaires, on observe une forte proportion de salariés se disant satisfaits de leur travail, avec un niveau de satisfaction évalué à 7 ou plus sur une échelle allant de 0 à 10 (« pas du tout satisfait » à « très satisfait »).

Etat de santé et habitudes de vie des salariés intérimaires



Les salariés intérimaires interrogés perçoivent globalement leur état de santé comme bon à très bon, avec un niveau de santé déclaré de 7 ou plus sur une échelle allant de 0 (« très mauvais état de santé ») à 10 (« très bon état de santé »). Ils rapportent également une qualité de sommeil globalement bonne.

Concernant leurs habitudes de consommation, **le café et le thé arrivent en tête, concernant près de deux salariés intérimaires sur trois. La consommation de tabac est également fréquente, puisqu'elle concerne près de la moitié des salariés interrogés.** La consommation d'alcool apparaît, quant à elle, moins fréquente (moins de 1 salarié sur 10).

En dehors de leurs missions professionnelles, **plus d'un tiers des salariés intérimaires déclarent pratiquer régulièrement une activité physique.** Ils sont également un peu plus de la moitié à investir d'autres activités extraprofessionnelles.

*Source : ACACIA - Présanse Centre-Val de Loire
Données brutes 2024 (hors Eure-et-Loir)*

En résumé : Ces résultats mettent en évidence chez les salariés intérimaires une diversité d'expositions professionnelles, dans un contexte marqué par la succession des missions et postes de travail. Ils montrent parallèlement une satisfaction au travail élevée et une perception globalement bonne de leur état de santé.

Le suivi des salariés intérimaires constitue un champ d'intervention spécifique des SPSTI, mobilisant des compétences et des ressources dédiées pour prendre en compte la diversité des expositions professionnelles rencontrées au cours de leurs missions, prévenir les risques associés et préserver leur santé tout au long de leur parcours professionnel.

La sinistralité au travail des intérimaires du régime général

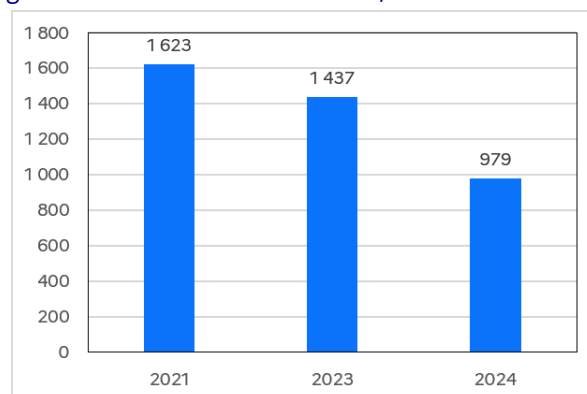
En 2024, 4,5 % des accidents du travail concernent les intérimaires en région Centre-Val de Loire (contre 4,3 % en France).

Une régression des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour pour les intérimaires entre 2021 et 2024

Sur la période allant de 2021 à 2024, le nombre d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour concernant des intérimaires diminue de 39,7 % en région Centre-Val de Loire, en raison notamment d'un moindre recours à l'intérim, mais aussi d'une nouvelle règle entrée en vigueur en 2024 qui impacte les déclarations et la répartition des coûts des accidents du travail.

En effet, depuis le décret du 5 juillet 2024, le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) d'un intérimaire est réparti à parts égales (50/50) entre l'agence d'emploi (entreprise de travail temporaire) et l'entreprise utilisatrice, remplaçant l'ancienne règle des deux tiers/un tiers.

Évolution du nombre d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour concernant les intérimaires en région Centre-Val de Loire en 2021, 2023 et 2024



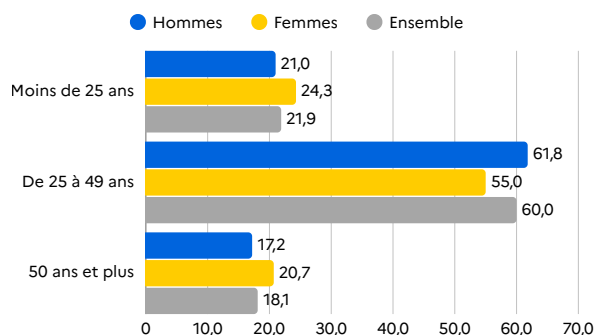
Source : Carsat Centre-Val de Loire
Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2026

Les intérimaires féminines aux âges « extrêmes » davantage touchées par des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour en 2024

Les femmes intérimaires âgées de moins de 25 ans et de plus de 50 ans apparaissent davantage concernées par des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour que leurs homologues masculins, à respectivement 24,3% (contre 21,9 % pour l'ensemble des intérimaires) et 20,7 % (contre 18,7 % en moyenne).

Source : Carsat Centre-Val de Loire
Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2026

Répartition des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour concernant des intérimaires par genre et tranche d'âge en Centre-Val de Loire en 2024 (en %)



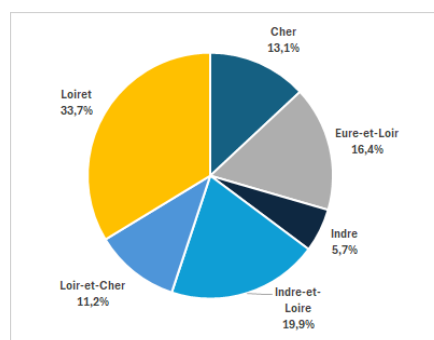
Plus d'un tiers des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour concernant les intérimaires ont lieu dans le Loiret en 2024

En 2024, un accident du travail avec arrêt d'au moins un jour sur trois qui concerne un intérimaire a lieu dans le Loiret (contre près de trois sur dix pour l'ensemble des victimes).

A l'inverse, l'Indre-et-Loire comptabilise 19,9 % des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour chez les intérimaires, soit 6,2 points de moins que pour l'ensemble des victimes.

Source : Carsat Centre-Val de Loire
Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2026

Répartition territoriale des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour concernant des intérimaires en région Centre-Val de Loire en 2024 (en %)

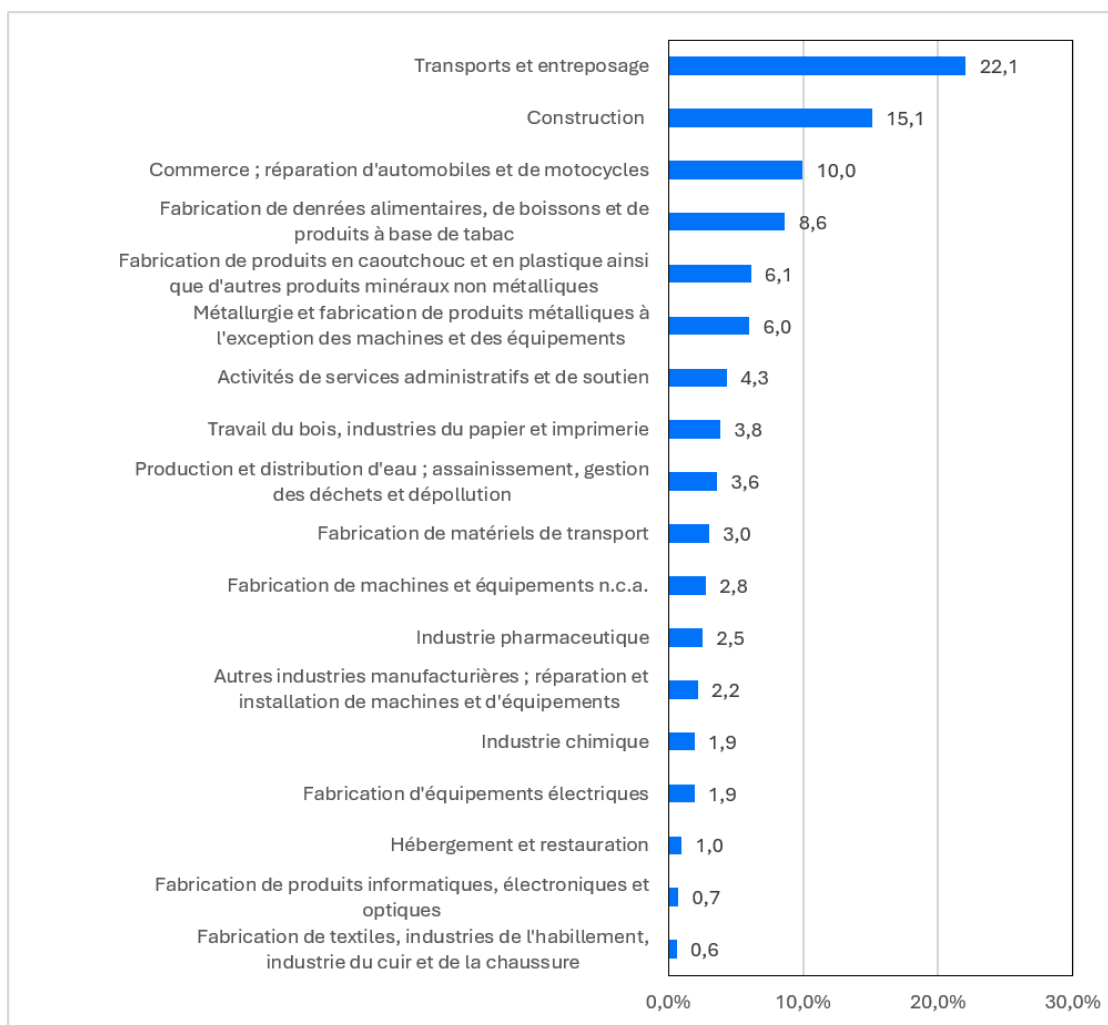


Des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour concernant des intérimaires qui sont essentiellement présents dans les entreprises utilisatrices des secteurs du transport et de l'entreposage et de la construction

En région Centre-Val de Loire en 2024, 98,7 % des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour des intérimaires ont lieu dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (code NAF 7820Z).

Trois secteurs concentrent près de la moitié de ces sinistres ; les entreprises utilisatrices du secteur des transports et de l'entreposage (22,1 %), celles de la construction (15,1 %) puis celles du commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (10 %).

Répartition des accidents du travail d'au moins un jour concernant des intérimaires dans les principaux secteurs d'activité (en A38) des entreprises utilisatrices en région en 2024 (en %)



Source : Carsat Centre-Val de Loire
Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2026

Les accidents du travail avec arrêt sont dénombrés à partir du premier jour d'arrêt de travail. Ils sont enregistrés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) puis transmis au service Tarification de la Carsat qui impute ensuite un taux de cotisation à l'employeur en fonction du nombre d'accidents du travail comptabilisés sur trois ans.

Les accidents du travail avec arrêt d'au moins quatre jours concernent des accidents du travail qui ont fait l'objet d'une codification avec la saisie le plus souvent par la CPAM d'informations complémentaires. Celles-ci peuvent être utilisées à des fins statistiques pour déterminer notamment l'activité (ce que faisait la personne au moment de l'accident), la déviation (ce qui a dysfonctionné au moment de l'accident) ou le contact (ce qui a occasionné la lésion).

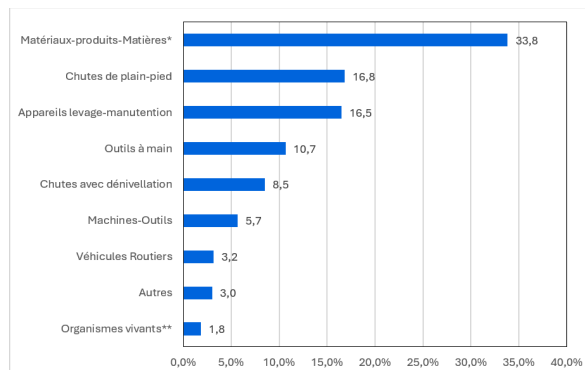
Indice de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1 000 salariés.

Le risque à l'origine d'un tiers des accidents du travail avec arrêt d'au moins quatre jours chez les intérimaires, lié à des matériaux-produits ou matières

En 2024, 33,8 % des accidents du travail avec arrêt d'au moins quatre jours chez les intérimaires surviennent du fait d'un dysfonctionnement lié à l'utilisation de matériaux-produits ou de matières en région Centre-Val de Loire.

63 % d'entre eux sont liés à la manutention manuelle. Viennent ensuite les risques relatifs aux chutes de plain-pied (16,8 %), aux appareils de levage et de manutention (16,5 %) et aux outils à main (10,7 %).

Répartition des accidents de travail avec arrêt d'au moins quatre jours des intérimaires selon le risque (agent matériel de déviation) en Centre-Val de Loire en 2024 (en %)



Source : Carsat Centre-Val de Loire
Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2026

Pour mieux comprendre :

Le risque à l'origine de l'accident du travail appelé « agent matériel de déviation » permet d'identifier ce qui a dysfonctionné au moment de la survenue de l'accident du travail. Les agents matériaux de déviation sont regroupés en « familles de déviation » dont il est question ci-dessous.

* La famille de déviation « Matériaux-produits-Matières » regroupe principalement les agents matériaux de déviation suivants
-les charges manutentionnées manuellement ;
-les matériaux, objets, produits, éléments constitutifs de machine ou de véhicule, bris, poussières ;
-les cartons et emballages divers ;
-les autres agents de construction, de machine ou de véhicule ;
-les pièces travaillées...

** La famille de déviation « Organismes vivants » fait essentiellement référence aux agents matériaux de déviation liés aux humains mais également aux animaux et aux végétaux.

Un Indice de Fréquence plus élevé pour les intérimaires que pour l'ensemble des salariés du régime général en 2024

L'Indice de Fréquence des accidents du travail apparaît nettement plus important pour les intérimaires (30,9 accidents du travail pour 1 000 salariés) que pour l'ensemble des salariés du régime général (29,2) en région Centre-Val de Loire en 2024.

Le même constat s'établit en France entière avec 33,5 accidents du travail pour 1 000 intérimaires (contre 26,4 pour l'ensemble des salariés du régime général).

Indices de Fréquence des accidents du travail des intérimaires et de l'ensemble des salariés en région Centre-Val de Loire et en France entière en 2024

Type de contrat de travail	Indice de Fréquence Région	Indice de Fréquence France entière
Intérimaires	30,9	33,5
Ensemble des salariés du régime général	29,2	26,4

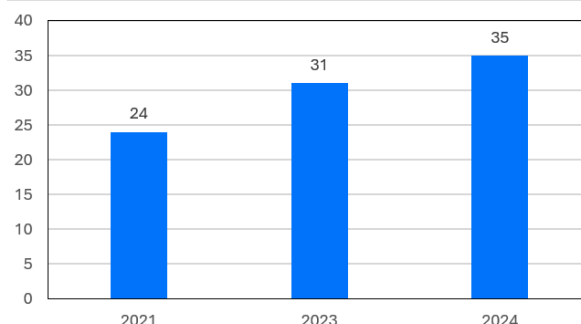
Source : CNAM - Carsat Centre-Val de Loire
Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2026

Une hausse conséquente du nombre d'accidents du travail avec une Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10% et du nombre d'accidents du travail mortels chez les intérimaires depuis 2021

En région Centre-Val de Loire, les accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 % et les accidents mortels concernant des intérimaires progressent au fil des années passant de 24 sinistres en 2021 à 35 en 2024. Cette évolution est semblable à celle constatée pour l'ensemble des salariés du régime général depuis plusieurs années.

97,1 % des accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 % et des accidents mortels chez les intérimaires ont lieu dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (code NAF 7820Z). De plus, 28,6 % des accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle sup. à 10 % et des accidents mortels concernant des intérimaires, ont été causés par des matériaux-produits ou matières, dont la moitié est liée à la manutention manuelle.

Évolution du nombre d'accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 % et accidents du travail mortels chez les intérimaires en région Centre-Val de Loire en 2021, 2023 et 2024



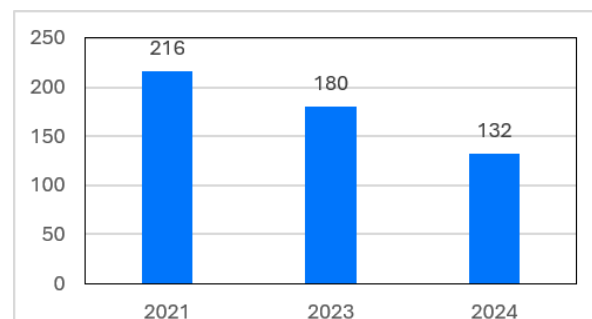
Source : Carsat Centre-Val de Loire
Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2026

Une baisse des accidents de trajet avec arrêt d'au moins un jour chez les intérimaires sur la période 2021 à 2024 en région Centre-Val de Loire

De 2021 à 2024, les accidents de trajet avec arrêt d'au moins un jour concernant des intérimaires ont reculé de 38,9 % en région Centre-Val de Loire. En revanche, le nombre d'accidents de trajet a progressé de 8,7 % sur cette même période pour l'ensemble des salariés du régime général.

En outre, le nombre d'accidents de trajet avec Incapacité Permanente Partielle sup. à 10 % et les accidents mortels chez les intérimaires sont relativement stables sur les dernières années d'observation (2023 et 2024).

Evolution du nombre d'accidents de trajet avec arrêt d'au moins un jour concernant des intérimaires en 2021, 2023 et 2024

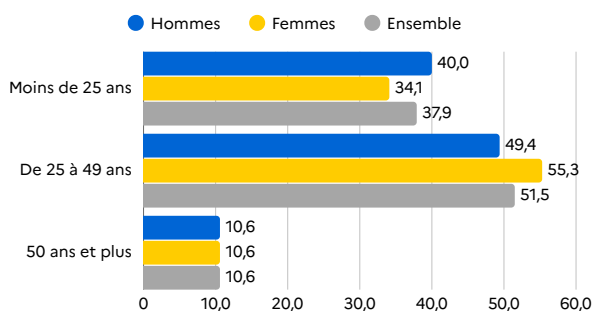


Source : Carsat Centre-Val de Loire - Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2026

Les hommes en contrat d'intérim ayant moins de 25 ans davantage concernés par des accidents de trajet avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10% et les accidents de trajet mortels en 2024

En 2024 en région Centre-Val de Loire, parmi l'ensemble des accidents de trajet avec Incapacité Permanente Partielle sup. à 10 % et les accidents mortels, 40 % concernent des hommes de moins de 25 ans en contrat d'intérim soit 5,9 points de plus que pour leurs homologues féminines.

Répartition des accidents de trajet avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 % et mortels concernant des intérimaires par genre et tranche d'âge en 2024 (en %)



Source : Carsat Centre-Val de Loire
Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2026

Pour en savoir plus

En région Centre-Val de Loire
Cliquer [ici](#)

Document réalisé par

DREETS Centre-Val de Loire

Services Études Statistiques, Évaluation
Obed ATSE, Alexis COLLARD, Vanina ROBERT

PRÉSANSE Centre-Val de Loire

Marie MURCIA-CLERE, Hélène WILLEM

CARSAT Centre-Val de Loire

Aurore RABIN

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

131 rue du Faubourg Bannier - CS85809
45058 Orléans Cedex 1
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/>